

No. 3.12

D É C R E T

Maintien de la déclaration de l'état d'urgence en cas de catastrophe

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Décret exécutif 211, émis le 6 juillet 2021, l'état d'urgence a été déclaré dans tout l'État en raison des violences armées ;

PAR CONSÉQUENT, moi, KATHY HOCHUL, Gouverneure de l'État de New York, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et l'Article 2-B du droit exécutif, York, je prolonge par la présente l'état d'urgence en cas de catastrophe tel qu'il est énoncé dans le Décret exécutif 211, tel qu'il est maintenu dans le Décret exécutif 3.11, et je maintiens les conditions et les suspensions contenues dans le Décret exécutif 211 jusqu'au 18 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma
signature et mon sceau dans
la ville d'Albany ce dix-
huitième jour se septembre
en l'an deux mille vingt-
deux.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur